



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JANVIER 2019

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 18 De présents : 17 De pouvoirs : 0 De votants : 17 Convocation du : 09/01/2019 | L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire. |
| M ^{me} Chantal DELAPRÉ a été nommée secrétaire de séance | <u>Etai^{ent} présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M. Christophe PAJOT, M ^{me} Janine COLARD, M ^{me} Chantal DELAPRÉ, M. Gilles GIGAUD, M. Grégoire TERTRAIS, M. Joël PERROCHEAU, M. Ernest NAVARRE, M ^{me} Catherine CHAIGNE, M ^{me} Emmanuelle BOUTOLLEAU, M ^{me} Alexandra ALLARD, M ^{me} Agathe CHIFFOLEAU, M. Serge HOCQUARD, M ^{me} Brigitte CHAIGNEAU, M. Denis DELHOMMEAU, M ^{me} Pierrette DULOU et M. Ludovic CHETANNEAU. <u>Etait absent excusé</u> : M. Jacky NATIVELLE |

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS PRINCIPALES DU MAIRE ENTRE LE 13 DECEMBRE 2018 ET LE 17 JANVIER 2019.

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions :

COMPTABLES :

- Signature d'un devis auprès de l'entreprise DANIAU TP pour travaux d'agrandissement du jeu de boules en bois – espace commercial. Montant : 1 317,20€ HT.
- Signature d'un devis auprès de Christophe BRETAUDEAU pour la réalisation d'une mission topographie et foncière d'avant permis d'aménager (Lotissement Route de Nieul). Montant : 1 540€ HT.
- Signature d'un devis auprès de l'entreprise « D'un arbre à l'autre » pour des travaux d'abattage d'un arbre à La Florencière. Montant : 650€ HT.
- Signature d'un devis auprès de SARL S.V.E.M pour fourniture et pose de signalisation verticale. Réglementation à 30Km/h du centre bourg. Montant : 3 225€ HT.
- Signature d'un devis auprès d'ASR TRICHET pour travaux de signalisation horizontale (zones 30 entrée de bourg et Lotissement Le Guy). Montant : 1 614,60€ HT.
- Signature d'un devis auprès de V. LOK pour la location d'une nacelle dans le cadre du démontage des illuminations. Montant : 446,49€ HT.
- Signature d'un devis auprès de MAXIPAP pour l'achat de fournitures administratives. Montant : 243,83€ HT.
- Signature d'un devis auprès de SIGNAUX GIROD pour la fourniture de panneaux « participation citoyenne ». Montant : 468,05€ HT
- Signature d'un devis auprès de V. LOK pour des travaux de vérification des bâtiments (église et complexe du Genêt). Montant : 268,99€ HT.

REGLEMENTAIRES :

- Arrêté A_2018_165_PM portant interdiction temporaire de stationner « Place du commerce » dans le cadre de la fête de Noël. Sollicité par le comité des fêtes.
- Arrêté A_2018_163_V portant permission de voirie au 9, Rue du Petit Genêt. Sollicité par la SAUR dans le cadre de l'installation de 2 branchements AEP.
- Arrêté A_2018_166_PM réglementant la circulation rue des Ecureuils. Sollicité par ODEON pour le compte de la SNEF. Travaux de génie civil avec passage de fourreaux pour alimenter le poste GSM aux ateliers.
- Arrêté permanent de police de circulation pour opération de déploiement de la fibre optique A_2018_172_PM. Délivré à ALLEZ et Cie.
- Arrêté A_2018_173_PM portant circulation alternée par panneaux B15/C18 au lieu-dit Le Chaigne. Pour des travaux de renforcement électrique SyDEV.
- Arrêté permanent réglementant la circulation et le stationnement pour les opérations de branchements eaux pluviales, eaux usés et réfection de chaussée A_2018_174_PM. Délivré à l'entreprise VALOT TP.
- Arrêté permanent de circulation pour opérations de maintenance sur éclairage public et/ou signalisation lumineuse A_2018_175_PM. Délivré à l'entreprise ALLEZ et Cie.
- Arrêté A_2018_176_PS portant permis de stationnement au 4, Rue du Petit Logis pour emménagement. Sollicité par M^{me} Gabriel.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

3.1 POINTS PRINCIPAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19.12.2018.

M. le Maire revient sur les principales délibérations adoptées lors du dernier conseil communautaire. Pas d'observations de l'assemblée.

Arrivée de Grégoire TERTRAIS à 20h45.

M^{me} BOUTOLLEAU présente les principaux points développés lors de la commission « service aux personnes _prévention seniors » (cf [compte-rendu joint](#)).

A noter que la commune bénéficiera cette année d'un spectacle des Jaunay'stivals, le 1^{er} week-end d'août comme en 2018.

4. FINANCES

4.1 SUBVENTIONS

4.1.1. CREATION DE LIAISONS DOUCES : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la CCPA pour financer en partie un projet de développement des voies de circulations douces en agglomération et hors agglomération.

Les itinéraires créés ou améliorés sont précisés :

| | LINEAIRE (en MI) |
|--|------------------|
| Chemin de l'Ormeau | 510 |
| Chemin de la Bodinière | 650 |
| Chemin de l'Etessière | 740 |
| Liaison Lotissement Le Guy – pôle commercial | 115 |
| Liaison intérieure Parc de la Chênaie | 235 |
| Chemin du Beignon | 135 |
| Chemin de la Bardonnière | 85 |
| TOTAL | 2 470 |

Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont exposés :

| | PRIX HT |
|-------------------|---------|
| Maîtrise d'oeuvre | 3 500€ |
| Marché de travaux | 80 000€ |
| Divers | 5 000€ |
| TOTAL | 88 500€ |

| Financements | Montant |
|------------------------|---------|
| Fonds de concours CCPA | 14 952€ |
| Subvention de l'Etat | 26 550€ |
| Auto-financement | 64 698€ |

Vu l'article L5214-16V du CGCT ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°RGLT_17_494_156, en date du 26 juillet 2017 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays des Achards 2017/2020 ;

Considérant que la commune de Sainte-Flaive souhaite mettre en œuvre un projet pour la création ou l'amélioration de liaisons douces et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays des Achards en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 14 952€,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4.1.2. CREATION DE LIAISONS DOUCES : SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subventions DSIL auprès des services de l'Etat pour financer en partie un projet de développement des voies de circulations douces en agglomération et hors agglomération.

Les itinéraires créés ou améliorés sont précisés :

| | LINEAIRE (en Ml) |
|--|------------------|
| Chemin de l'Ormeau | 510 |
| Chemin de la Bodinière | 650 |
| Chemin de l'Etessière | 740 |
| Liaison Lotissement Le Guy – pôle commercial | 115 |
| Liaison intérieure Parc de la Chênaie | 235 |
| Chemin du Beignon | 135 |
| Chemin de la Bardonnière | 85 |
| TOTAL | 2 470 |

Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont exposés :

| | PRIX HT |
|-------------------|----------------|
| Maîtrise d'oeuvre | 3 500€ |
| Marché de travaux | 80 000€ |
| Divers | 5 000€ |
| TOTAL | 88 500€ |

| Financements | Montant |
|------------------------|---------|
| Fonds de concours CCPA | 14 952€ |
| Subvention de l'Etat | 26 550€ |
| Auto-financement | 64 698€ |

Considérant que la commune de Sainte-Flaive souhaite mettre en œuvre un projet pour la création ou l'amélioration de liaisons douces et que dans ce cadre il est envisagé de solliciter une dotation de soutien à l'investissement local,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, le montant des travaux présentés et s'engage à inscrire cette dépense dans le budget primitif 2019,
- **DECIDE** de solliciter une subvention DSIL auprès des services de l'Etat en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 26 550€ correspondant à 30% du montant HT du projet.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4. 2 OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a la possibilité, avant le vote du Budget Primitif 2019, d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en 2018.

M. le Maire propose d'ouvrir des crédits anticipés comme indiqué ci-dessous :

| Chapitre Compte | Intitulé chapitre Intitulé Compte | Crédits votés au budget 2018 | Ouverture anticipée de crédits 2019 (Limite : 25 %) |
|---------------------|--|---------------------------------|---|
| 21 | Immobilisations corporelles | 175 000,00 € | 43 750,00 € |
| 2111 | Acquisition terrains | 175 000,00 € | 43 750,00 € |
| Opération 11 | Aménagement rural | 50 500,00 € | 12 625,00 € |
| 2121 | Plantations | 500,00 € | 125,00 € |
| 2315 | Travaux en-cours | 50 000,00 € | 12 500,00 € |
| Opération 12 | Aménagement du bourg | 207 000,00 € | 46 000,00 € |
| 204171 | Frais SyDEV - Biens mobilier et Matériel | 43 000,00 € | 5 000,00 € |
| 20422 | Privé - Bâtiments et installations | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 2121 | Plantations | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 21316 | Aménagement du cimetière | 3 000,00 € | 750,00 € |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 19 000,00 € | 4 750,00 € |
| 2315 | Travaux en-cours Aménagement du Bourg | 140 000,00 € | 35 000,00 € |
| Opération 14 | Bâtiments Communaux | 73 000,00 € | 17 500,00 € |
| 2041622 | Subventions CCAS | 3 000,00 € | 0,00 € |
| 204171 | Frais SyDEV - Biens mobilier et Matériel | 3 000,00 € | 750,00 € |
| 2184 | Mobilier | 4 000,00 € | 1 000,00 € |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 8 000,00 € | 2 000,00 € |
| 2313 | Travaux en-cours - Bâtiments Communaux | 55 000,00 € | 13 750,00 € |
| Opération 15 | Acquisition matériel et mobilier | 37 000,00 € | 9 250,00 € |
| 2158 | Matériel divers Atelier | 5 000,00 € | 1 250,00 € |
| 2182 | Matériel de transport | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| 2184 | Mobilier divers | 2 000,00 € | 500,00 € |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 5 000,00 € | 1 250,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019 de la Commune de Sainte-Flaive des-Loups, le Maire à mandater à ce nouvel exercice, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés en 2018, comme indiqué ci-dessus, en plus des crédits reportés, le cas échéant.

4.3 ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des négociations ont été conduites avec M. et Mme KERAVEC propriétaires à Villeneuve – parcelle Y1164.

Ce terrain d'une superficie de 7 795 m² présente un intérêt général majeur pour la municipalité. En effet, il est situé en prolongement de l'urbanisation existante, de façon contiguë à des propriétés communales.

L'avis des domaines a été sollicité. La valeur vénale du bien composé, entres autres, d'une maison et de ses dépendances est estimée à 260 000€ net vendeur.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle Y1164 d'une superficie de 7 795M² propriété actuelle de M. et Mme KERAVEC,
- **FIXE** le prix de vente à 260 000€ net vendeur conformément à l'avis des domaines,
- **PRECISE** que les frais de diagnostic et les frais notariaux seront à la charge de la commune. Les actes seront rédigés en l'étude de Maître BRIANCEAU aux Achards,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire.

4.4 MARCHES PUBLICS : NOUVELLE CONVENTION ACTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} octobre, les procédures de passation des marchés publics dont le montant HT est supérieur à 25 000€ sont soumis à l'obligation d'une complète dématérialisation.

Dans ce cadre, la transmission des actes de commande publique, pour les marchés soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité sont également réalisés par voie électronique.

Il s'avère donc nécessaire de reprendre une nouvelle convention ACTES entre l'Etat et la commune dans ce cadre.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la transmission des actes au représentant de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation de la commande publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire, notamment la convention idoine.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS

AMELIORATION CADRE DE VIE -MANIFESTATIONS- MME DELAPRE / M. PAJOT

CALENDRIER DES EVENEMENTS :

- 20/04/2019 : Troc des Plantes
- 23/04: Réunion d'information Concours paysage de votre commune
- 16/06 : passage de l'IRONMAN
- 23/06 : Fêtes des Lumas
- 21/06 à 18h30 : Remise des prix Concours paysage de votre commune
- 28/09 : Matinée éco-citoyenne
- 25/10 à 18h30 : Réunion d'accueil des nouveaux arrivants

ILLUMINATIONS DE NOËL : beaucoup de guirlandes sont grillées. Un renouvellement du matériel est à prévoir auprès d'autres fournisseurs.

MANIFESTATIONS EXTERIEURES : une réflexion est engagée pour l'acquisition de gobelets recyclables subventionnés à hauteur de 30% par TRIVALIS.

SERVICES A L'ENFANCE - JEUNESSE - M^{ME} COLARD

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : 30 enfants ont participé à l'animation du 19/12/2018 à la salle socio-culturelle.

TELETHON : un chèque de 6 000€ sera versé à l'AFM Téléthon.

URBANISME - M. PERROCHEAU

LOTISSEMENT LE GROSLEAU : le choix de la dénomination est confié à la commission Urbanisme. Cette dernière fera des propositions lors d'une prochaine séance.

MILIEU RURAL - M. PERROCHEAU

CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT : Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'entretien de réserves foncières de la commune, un contrat de prêt à usage gratuit serait réalisé avec M. PAJOT.

Les parcelles concernées sont situées ZI 63 et 113, Route des Clouzeaux.

L'usage des parcelles est limité à la culture pour une durée de 5 ans.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation d'un contrat de prêt à usage entre M. François PAJOT et la commune de Ste-Flaive-des-Loups pour l'usage des parcelles ZI63 et 113 pendant 5 ans à compter du 17.01.2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire, notamment la convention idoine.

6. QUESTIONS DIVERSES

▪ **Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire usage de son Droit de Prémption Urbain sur les biens suivants :

- Immeuble bâti sur terrain propre situé sur les parcelles cadastrées AC 14 et 15 d'une surface respective de 153 m2 et 21m2 sises 3, rue du Petit Logis.
- Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle cadastrée AD 195 d'une surface de 190M2 sis 11, rue de la Louvetière.

▪ **Bilan d'activité service administratif 2015-2018**

Monsieur le Maire présente le bilan d'activité du service administratif au titre de l'année 2018 comparativement aux exercices précédents. Il s'agit de préciser aux conseillers certains indicateurs qui permettent d'évaluer l'évolution de l'activité. (cf [annexe jointe à ce compte-rendu](#))

▪ **Convention de servitudes ENEDIS : bouclage Rue de La louvetière**

Monsieur le Maire indique qu'une convention de servitudes s'avère nécessaire afin de permettre à ENEDIS de confier une étude puis les travaux de bouclage d'une ligne électrique souterraine Rue de La Louvetière.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation de l'étude et des travaux relatifs au bouclage de la ligne électrique mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire, notamment la convention idoine.

▪ **Syndicat Mixte de la Prévention Routière : prêt des ateliers municipaux**

Monsieur le Maire indique que le véhicule du Syndicat Mixte ne sera plus hébergé à compter du 1^{er} février 2019 dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Il propose au conseil municipal de prêter les ateliers municipaux à cet effet.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le stationnement du véhicule du Syndicat Mixte de la Prévention Routière dans les ateliers municipaux,
- **FIXE** la participation à 240€ par année civile.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette affaire, notamment la convention idoine.

▪ Prochaine réunion du Conseil Municipal : **jeudi 28 février à 20h30.**

La séance est levée à 22 heures 10 minutes.